

\*\*\*\*\*

Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU VENDREDI 09 JUNI 2023 A 19H15**

\*\*\*\*\*

**Commune de  
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2023

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Stéphanie JOBERT, Francis GRANZAMY, Dominique HARLIN, Pascal JOBERT, Régis LUCIEN, Isabelle CLOUET et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :

Murielle POTEL donne pouvoir à Patrick JAGER  
Daniel GAGNEUR donne pouvoir à Olivier VEAUX

Absents excusés :

Rachel PINHEIRO

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

**Ordre du jour**

- Elections de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023,
- Admissions en non-valeur,
- Résiliation bail de terre à vigne,
- Acquisition d'un four pour le service de restauration scolaire,
- Affaire en cours :
  - Révision PLU,
  - Eglise,
  - EMS,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

**DEL 2023.06/026 : Admissions en non-valeur**

Considérant l'état des présentations et admissions en non-valeur n° 5994090032 su Service de Gestion Comptable d'Eprenay,

Considérant que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces, par conséquent, il demande l'admission en non-valeur, ci-joint, pour un montant total de 51.06 €

Le **Conseil municipal**, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **D'EFFACER** les dettes, ci-joint, pour un montant total de 51.06 €,
- **DE PREVOIR** au budget 2023, c/6541 créances admises en non-valeur la somme de 51.06 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DEL 2023.06/027 : Conditions de résiliation de bail de terre à vigne**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les conditions de résiliation des baux de terre à vigne,

Considérant la possibilité d'indemniser le bailleur pour la plus-value apportée à la parcelle pendant la durée du bail,

Considérant l'avis de la Commission des baux et foncier non bâti,

Le **Conseil municipal**, POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **D'INDEMNISER** chaque résiliation de bail à hauteur de 200 €/ares,
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DEL 2023.06/028 : Acquisition d'un four service de restauration scolaire**

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un four de remise en température d'une plus grande capacité pour le service de restauration scolaire,

Considérant la proposition financière de l'entreprise SERVICE DEPANNAGE s'élevant à 8 733.18 € TTC,

Le **Conseil municipal**, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** un four de remise en température,
- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise SERVICE DEPANNAGE d'un montant de 8 733.18 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DEL 2023.06/029 : Décision modificative**

Vu la délibération n° 2023.06/028 relative à l'acquisition d'un four de remise en température,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le **Conseil municipal**, POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, après en avoir délibéré, **DECIDE** de modifier le budget comme suit :

#### Investissement :

Dépenses, op.23-pôle scolaire, c/2188 : + 9 000.00 €

Dépenses, op.201906-église, c/203 : - 9 000.00 €

### **Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2023 :**

Ont été élus :

- Délégués : Olivier VEAUX, Angélique HENAFF et Francis GRANZAMY
- Suppléants : Céline MEUNIER, Régis LUCIEN et Isabelle CLOUET

#### **EMS :**

Rendez-vous avec l'ADMR suite au calcul des charges réelles de l'année. L'association est en déficit. Le loyer avec une provision de charges s'élève actuellement à environ 750 € par mois. Suite aux changements réalisés dans le bâtiment, il est nécessaire de mettre à jour les surfaces des baux.

## Tour de table

Patrick JAGER :

- L'effacement des réseaux de l'éclairage public sera réalisé d'ici la fin de l'année.
- Intervention de la CCPC pour le problème d'arrivée d'eau dans la cave d'un particulier sur la commune.
- Le candélabre lieudit Le Noyer cabaret a été posé.

Francis GRANZAMY :

- Les travaux de l'ancienne école primaire se poursuivent et seront terminés comme prévu.

Régis LUCIEN :

- Le plan canicule est-il réactivé ?

Olivier VEAUX : Oui, le plan canicule est remis en place.

Pascal JOBERT :

- Etat de la route en raison des travaux de l'ASA.

Olivier VEAUX : cela doit être réglé prochainement.

Isabelle CLOUET :

- Notre podium intéresse d'autres communes. Epernay a demandé si on pouvait leur prêter en échange de bons procédés.

Dominique HALIN :

- Remerciements à la mairie pour l'accueil réservé aux Allemands lors de leur venue.

Céline MEUNIER :

- Remerciements au Comité des Fêtes et à l'APE pour la bonne organisation de la fête patronale.
- Vol de jardinières sur la Commune.
- Préparation de la fête du 14/07 en cours.

Stéphanie JOBERT :

- Beaucoup de remarques en raison du bruit la nuit « tonne fort ».

Olivier VEAUX : le nécessaire a été effectué, le système est arrêté la nuit.

Fin de la séance à 21 h 25.

Le Maire,  
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,  
Angélique HENAFF